

ORCHESTRE NATIONAL DE LYON

Contrat d'apprentissage Régisseur d'orchestre (F/H)

La Délégation générale Culture, patrimoine et événements contribue à faire de Lyon une ville créative et vivante par l'action d'institutions culturelles d'excellence, le soutien à toutes les formes de création artistique et l'organisation de nombreux événements.

Elle favorise la transmission des savoirs et des cultures au plus près des habitants-es.

Elle œuvre enfin à préserver et valoriser notre patrimoine dans toutes ses dimensions (archéologique, documentaire...).

Avec entre 300 et 400 activités à l'année (spectacles, conférences, visites guidées, ateliers de pratique, actions de médiation,...) dont plus de 150 représentations, 200 000 à 300 000 spectateurs à l'Auditorium et hors les murs, L'AO - Auditorium-Orchestre national de Lyon est essentiellement un lieu de production et de diffusion de la musique symphonique, au cœur duquel se trouve l'orchestre.

Son niveau d'excellence en fait un des tous premiers orchestres symphoniques européens. La qualité de la salle de 2 100 places, améliorée au fil des rénovations successives, permet d'attirer les meilleurs artistes internationaux positionnant la ville dans le circuit des grandes salles de concerts du réseau européen ECHO dont elle est membre. L'établissement a par ailleurs développé une politique innovante de médiation et d'action culturelle.

Le budget global de l'établissement s'élève à 17 M€ en 2022. Il emploie 190 personnels en ETP dont 104 musiciens permanents. L'AO est en régie directe de la ville de Lyon, labellisé et soutenu par le Ministère de la Culture.

Le budget global de l'établissement- fonctionnement et production artistique - s'élève à 15M€.

MISSION

Sous la responsabilité du Régisseur général d'orchestre, et en étroite suivi par les deux Régisseurs d'orchestre dans leurs domaines respectifs, l'apprenti.e participe à la mise en œuvre sur le plateau et au suivi de l'organisation du travail de l'orchestre, et ceci sur l'ensemble des productions de l'orchestre à l'Auditorium et en décentralisation.

Cet apprentissage aura pour objectif de former à la gestion d'une production d'orchestre en autonomie, et ce sur tous les aspects liés à la régie d'orchestre.

Module 1 – Plateau (ce module s'étendra tout au long de la période d'apprentissage)

- Participation à l'installation, changements de plateau et démontage de l'orchestre dans et hors les murs
- Participation au chargement / déchargement des camions lors des déplacements
- Participation à la préparation des instruments appartenant à l'orchestre, y compris la percussion
- Participation à la maintenance du mobilier d'orchestre

Module 2 – Régie logistique d'orchestre :

- Participation à la création de plan de scène
- Participation à la création de listes de colisage, aux consultations et demandes de devis
- Participation à la rédaction des billets de services (planification du personnel)
- Participation à la régie plateau (annonces, lancements de concerts, etc...)

Module 3 – Régie administrative d'orchestre :

- Participation à la création de propositions de dépenses, de récupérations de devis, et de locations
- Participation à l'organisation des déplacements de l'orchestre
- Participation au recrutement des artistes supplémentaires, y compris rédaction de contrats
- Participation à la constitution et la publication des effectifs et plannings de semaine.
- Participation à la réalisation et au suivi des fiches de liaisons (éléments variables de paie des artistes)
- Participation au suivi des assurances
- Participation au suivi des feuilles SPEDIDAM (déclaration des droits d'auteurs et droits voisins)
- Participation à la préparation des concours de recrutement, y compris participation le jour même

Module 4 – Régie générale d'orchestre :

- Participation à la planification générale de l'orchestre
- Participation à la gestion RH des artistes de l'orchestre
- Participation au suivi des décomptes audiovisuels
- Participation aux différentes commissions (dialogue social)
- Stages d'observations auprès des autres services de l'auditorium

Module 5 – Objectif de fin d'apprentissage :

- Gestion d'une production de l'Orchestre en autonomie, sur tous les aspects liés à la régie d'orchestre.

L'apprenti.e aura la possibilité de suivre les formations suivantes :

- Formation PRAP
- Formation VHSS
- Formation habilitation électrique niveau 1

Conditions d'exercice :

- Travail le week-end et en soirée
- Déplacements possibles

PROFIL RECHERCHE

Connaissances techniques

- Connaissances musicales nécessaires, pratique d'un instrument de l'orchestre fortement appréciée
- Appétence pour les outils informatique (suite office, particulièrement Excel, logique base de donnée), diplôme ou validation du module C2I : un atout
- Maîtrise de l'anglais souhaitée niveau B1-B2

Savoir-faire

- Capacité à intervenir avec plusieurs corps de métiers et adapter sa communication en fonction
- Capable à mener plusieurs tâches simultanées, et fixer des priorités

Qualités requises :

- Engagé.e et résistant.e au stress
- Proactif.ve, faisant preuve de précision et doté d'un intérêt aigu de l'organisation
- Sens du relationnel
- Curieux.se

Formation initiale et expérience professionnelle :

- L'apprenti.e doit préparer un diplôme de niveau 6 - Métiers des arts de la scène lyrique
- Expériences personnelles de régie plateau appréciées
- CONTRAT D'APPRENTISSAGE UNIQUEMENT (pas de possibilité de contrat de professionnalisation)
- Rémunération selon réglementation en vigueur + 13ème mois + carte restaurant + comité des œuvres sociales (réductions cinéma, chèques vacances...) + participation mutuelle santé

Merci de transmettre votre candidature (CV+LM) à l'adresse recrut.aonl@mairie-lyon.fr

Vous pouvez adresser vos questions à cette même adresse.